

-Introduction :

GARANTIR UN HAUT NIVEAU D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE EST ESSENTIEL POUR TOUS CEUX QUI EXERCENT DANS LE DOMAINE DE L'ORTHOPHONIE/LOGOPÉDIE À LA FOIS POUR LE BIEN DU PATIENT ET POUR LA NOTORIÉTÉ DE LA PROFESSION.

L'INTERPRÉTATION DE CE QUI CONSTITUE LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE PEUT VARIER AVEC LE TEMPS, LA SENSIBILITÉ DE L'OPINION, LES DIFFÉRENTS PAYS, CETTE INTERPRÉTATION VARIE ÉGALEMENT EN FONCTION DES CIRCONSTANCES DE CHAQUE CAS PARTICULIER. TOUTEFOIS ON PEUT PENSER QUE LES DIRECTIVES SUIVANTES FOURNIRONT UN CADRE À L'EXERCICE CORRECT DE LA PROFESSION D'ORTHOPHONISTE-LOGOPÈDE.

EN TOUTES CIRCONSTANCES, L'OBLIGATION PROFESSIONNELLE ESSENTIELLE POUR TOUS LES ORTHOPHONISTES-LOGOPÈDES EST LE BIEN-ÊTRE À LONG TERME DE LEURS PATIENTS.

1-Définition de déontologie :

Etymologie : de l'anglais deontology, venant du grec deon, ce qu'il faut faire, devoir, avec e suffixe -logie, du grec lógos, étude, science, discours, parole.

La déontologie est l'ensemble des règles ou des devoirs régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession ou pour les individus chargés d'une fonction dans la société. Qu'elle soit imposée ou non par la loi, elle constitue la morale d'une profession. C'est le cas par exemple pour les professions médicales. Un code de déontologie professionnelle est ce qui régit l'exercice d'une profession. Il en décrit l'éthique ainsi que les droits et les devoirs de ceux qui l'exercent, de même que les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public.

L'éthique déontologique est une théorie philosophique selon laquelle chaque action humaine doit être appréciée selon sa conformité ou non à certains devoirs. Le déontologisme s'oppose alors au conséquentialisme, qui considère que les actions humaines sont à juger uniquement en fonction de leurs conséquences.

2-Définition de l'éthique :

Etymologie : du grec ethikos, moral, de ethos, moeurs.

L'éthique est la science de la morale et des moeurs. C'est une discipline philosophique qui réfléchit sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse, sur la notion de "bien" ou sur des questions de moeurs ou de morale.

L'éthique peut également être définie comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable. En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence.

3-Définition de la morale :

Etymologie : du latin mores (pluriel de mos), moeurs, conduite, manière d'agir, genre de vie, habitude.

La morale est un ensemble de principes de jugement, de règles de conduite relatives au bien et au mal, de devoirs, de valeurs, parfois érigés en doctrine, qu'une société se donne et qui s'imposent autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective. Ces principes varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société. Ils ont souvent pour origine ce qui est positif pour la

survie de l'ethnie, du peuple, de la société. Si de tels principes sont en outre positifs pour l'ensemble des ethnies, des peuples ou des sociétés de la Terre, on peut les considérer comme faisant partie de la morale universelle.

4-Distinction entre éthique et déontologie :

Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation.

Il n'est pas nécessaire, pour se conformer à la déontologie, de réfléchir aux valeurs qui la sous-tendent ni même de partager ces valeurs. L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

Cette première différence entraîne plusieurs autres.

- a une connotation religieuse,
- elle est extérieure à l'individu,
- elle nous interpelle avec autorité,
- elle est référence absolue

La morale

- a une connotation laïque,
- elle part de notre intérieur,
- elle nous responsabilise,
- elle est discernement et jugement éclairé.

L'éthique

les principes éthiques :

Sont comme des repères personnels pour notre agir en société quelles que soient les situations dans lesquelles nous évoluons, qu'elles soient de nature sociale ou professionnelle.

5-La source de la contrainte :

L'action fondée sur les valeurs est généralement conforme aux lois et à la déontologie, mais elle est décidée par l'individu plutôt qu'imposée par une autorité extérieure.

La réflexion éthique fait appel à l'autonomie, au jugement et au sens des responsabilités.

6-La manière dont l'action appropriée est définie :

La déontologie est assez précise quant à ce que le professionnel doit faire ou éviter dans les situations courantes de la pratique. Dès qu'une seule règle claire s'applique à une situation, la conduite à suivre est fixée d'avance.

Toutefois, lorsque deux règles ou plus s'appliquent à la même situation, il peut être plus difficile de savoir quelle conduite adopter. L'éthique ne définit pas d'avance la conduite appropriée, mais elle propose une méthode réflexive pour la trouver, notamment dans les conflits de valeurs ou quand une action permise par les règles paraît malgré tout discutable du point de vue de l'idéal de pratique.

7-L'ouverture à d'autres points de vue sur les valeurs :

La déontologie distingue les obligations du professionnel envers le public, le client et la profession. Elle reconnaît donc qu'il existe plusieurs points de vue sur les valeurs. La clarté exige pourtant que chacune de ces règles privilégie un seul point de vue, l'ensemble des règles demeurant guidé par l'idéal de pratique d'un seul groupe professionnel.

La réflexion éthique, de son côté, est ouverte aux points de vue de toute personne ou tout groupe dont les valeurs ou les intérêts sont touchés par une décision. Elle aide à résoudre les situations où les obligations du professionnel envers son client et envers le public sont difficilement conciliables, de même que les situations où les valeurs du groupe professionnel entrent en conflit avec d'autres valeurs ou intérêts dignes de considération.

8-Respect et développement du droit des personnes et de leur dignité

Le psychologue respecte et œuvre à la promotion des droits fondamentaux des personnes, de leur liberté, de leur dignité, de la préservation de leur intimité et de leur autonomie, de leur bien-être psychologique.

Il ne peut accomplir d'actes qu'avec le consentement des personnes concernées, sauf dispositions légales impératives. Réciproquement, quiconque doit pouvoir, selon son choix, s'adresser directement et librement à un psychologue.

Il assure la confidentialité de l'intervention psychologique et respecte le secret professionnel, la préservation de la vie privée, y compris lorsqu'il est amené à transmettre des éléments de son intervention.

8-1-La Compétence

La compétence du psychologue est issue des connaissances théoriques de haut niveau acquises à l'université et sans cesse réactualisées, ainsi que d'une formation pratique supervisée par ses pairs, chaque psychologue garantissant ses qualifications particulières en vertu de ses études, de sa formation, de son expérience spécifique, en fixant par là-même ses propres limites.

8-2-La Probité

L'application de ces trois principes repose sur le devoir de probité qui s'impose à chaque psychologue dans l'exercice de l'ensemble de ses activités et dans son effort permanent pour clarifier ses références et méthodes, ses missions et fonctions, les services qu'il propose.

Ces quatre principes sont fondamentaux et essentiels. Les psychologues s'engagent à respecter et à développer ces principes, à s'en inspirer et à les faire connaître.

A partir de ces principes, ils règlent les rapports qu'ils entretiennent dans leur propre communauté scientifique et professionnelle et ceux qu'ils développent avec l'ensemble des autres professions.

Adoptée à Athènes le 1er juillet 1995 par les 29 pays membres lors de l'Assemblée Générale de la FEAP (Fédération Européenne des Associations Professionnelles de Psychologues)

Les associations signataires renoncent à tous droits de propriété et autorisent la reproduction du Code sous réserve que soient mentionnés leurs noms et la date du présent document : 22 mars 1996 et actualisé en février 2012).

-Les valeurs professionnelles :

Orthophoniste se doit donc de promouvoir les principales valeurs professionnelles:

- *la compétence.
- *la diligence;
- *la conformité.
- *l'intégrité Scientifique
- *la propriété intellectuelle
- *la probité .
- *la transparence .
- *le désintéressement.
- *la confidentialité;
- *l'imputabilité;
- *le service exclusif.
- *La continuité
- *l'efficience.